



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Culture

La Ministre

Monsieur Georges SIFFREDI
Maire de Châtenay-Malabry
26, rue du Docteur-le-Savoureux
92290 CHÂTENAY-MALABRY

Paris, le **23 AOUT 2018**

Nos réf. : ELUS/2018/D/21380/MGI

Monsieur le Maire,

Mon attention a été appelée sur le devenir de la cité-jardin de la Butte-Rouge, patrimoine qui s'inscrit dans le cadre de l'important projet de renouvellement urbain que vous avez engagé pour votre ville.

Cet ensemble d'habitations, créé sous l'impulsion d'Henri Sellier, selon un plan dominé par la nature et les accidents du terrain et conçu par les architectes Joseph Bassompierre, Paul de Rutte, Paul Sirvin, André Arfvison et par le paysagiste André Rioussé, demeure un exemple unique de cité-jardin, dont on admire encore la remarquable cohérence. Les qualités de la cité-jardin de la Butte-Rouge ont d'ailleurs conduit à son inscription sur la liste des ensembles labellisés du XX^e siècle par le ministère de la Culture.

Ce modèle de cité-jardin peut aujourd'hui être réévalué au regard des préceptes de la ville durable. Véritable « éco-quartier » avant l'heure, il constitue pour nos jeunes générations d'architectes, d'urbanistes et de paysagistes, une véritable leçon d'urbanisme, plus que jamais d'actualité. La cité-jardin de la Butte-Rouge constitue en effet un modèle, enseigné dans les écoles d'architecture ou de paysage, et dont de nombreuses opérations continuent de s'inspirer.

Je suis très attentive à ce que le caractère exceptionnel de la cité-jardin labellisée, mis en exergue lors de l'étude patrimoniale de 2014 et 2015, soit préservé. Le ministère de la culture a ainsi missionné M. Bruno DUMETIER, son architecte conseil de l'État et Mme Pascale HANNETEL, paysagiste conseil de l'État, pour nous éclairer sur l'étude urbaine, réalisée par le groupement de maîtrise d'oeuvre Claire SCHORTER. Je suis heureuse qu'un processus de travail conjoint entre vos services et ceux de l'État ait été établi depuis mai dernier, à l'issue du rapport de la mission qui leur avait été confiée par la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France à Madame Hannetel et à Monsieur Dumetier. Les travaux en cours du groupe d'experts, désignés par la ville et par la DRAC, qui se réunit à la mairie de Châtenay-Malabry depuis le mois de juillet dernier doit permettre d'établir un plan guide et des prescriptions urbaines, architecturales et paysagères pour la fin de l'année.

Dans la perspective du rendu des conclusions du groupe de travail, j'ai demandé aux services de l'État en région d'organiser, en temps utile, une séance de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA), section « Projets architecturaux et travaux sur immeubles » afin de recueillir son avis sur le projet de réhabilitation. Cet avis nous permettra alors d'envisager, notamment, les modalités de protection les plus adaptées aux composantes architecturales et paysagères du site. Plusieurs solutions peuvent être envisagées, comme par exemple le classement de la cité-jardin en site patrimonial remarquable, proposé en début d'année par l'architecte des bâtiments de France, et je sais qu'elles ont déjà été évoquées lors de vos échanges avec la DRAC.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.



Françoise NYSSSEN

Copie :Monsieur Jean-Michel Loyer Hascouët, directeur général des patrimoines par intérim,
Monsieur Emmanuel Étienne, sous-directeur des monuments historiques et des espaces protégés.